Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260427-DELCCAS2026_15-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE LANGUEUX
COTES D'ARMOR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Langueux sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Président du CCAS

Etaient présents : BARBIER Frédéric, BRUN Cyril, GUIGNARD Sylvie, HAAS Richard, HAMON Yann, HARNAY Amandine, JOUANNIGOT LE SAGE Eveline, LAUNAY Noelle, LESSIGNY Mélody, LUCAS Monique, MACÉ Karine, MAHÉ Solange, MOUTON Cécil, NIVET Maryline, OLIVIERO Hélène, RIOU Georges, VALY Yannick

Absents excusés :

Assistaient : TROTIN Camille, DELOTTE Suzanne

Date de convocation : 21 avril 2026

Nombre administrateurs en exercice : 17

Présents : 17 **Pouvoir :** 0 **Votants** : 17

2026/15	**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CCAS AU CNAS** (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales)

Rapporteur : Sylvie GUIGNARD, L'Adjointe en charge de la Cohésion sociale, de la Santé et de la Dynamique Citoyenne

Le centre communal d'action sociale est affilié pour son personnel au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

Organisme paritaire créé en 1967, le CNAS offre toute une palette de prestations aux agents des collectivités territoriales :

- aide à la famille (à l'occasion d'évènements ou de situations difficiles),
- prêts à taux bonifiés dans le domaine du logement et de l'équipement,
- vacances-loisirs-culture (chèques vacances, voyages et location à tarifs préférentiels...)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260427-DELCCAS2026_15-DE

- CESU…

Considérant l'intérêt pour le CCAS d'être représenté au sein du CNAS afin de participer aux décisions relatives aux prestations sociales destinées aux agents ;

Je vous propose aujourd'hui de désigner un délégué titulaire afin de représenter le CCAS au sein des différentes instances du CNAS.

Le délégué doit être titulaire d'un mandat régi par le code électoral (L191 conseiller départemental, L 225 conseiller municipal ou L 335 conseiller régional).

*
* *

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Madame Sylvie GUIGNARD afin de représenter le CCAS de Langueux.

Certifié exécutoire
au vu de la transmission

en Préfecture le 29/04/2026
et de la publication le 29/04/2026
la Vice-Présidente du CCAS,

Sylvie GUIGNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE * LANGUEUX *

Pour extrait conforme
Langueux, le 27/04/2026

la Vice-Présidente du CCAS,

Sylvie GUIGNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE * LANGUEUX *